https://vernon.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article335

ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure
Circonscription de Vernon

Activités périscolaires

- DIRECTION - Les partenaires de l'école -

Date de mise en ligne : mercredi 18 novembre 2015

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

Les activités périscolaires prolongent le service public de l'éducation et visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs. Elles se déroulent pendant le temps constitué des heures qui précèdent et suivent la classe et durant lesquelles un encadrement peut être proposé aux enfants. Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe.

Les communes organisent librement les modalités d'accueil des enfants sous leur responsabilité pendant le temps périscolaire. Dans le cadre de la réorganisation du temps scolaire (voir la fiche « Le temps scolaire, les horaires de l'école »), elles bénéficient des dotations d'un fonds d'amorçage pour enrichir les activités périscolaires.

Voir la fiche complète dans le document joint

Copyright © Circonscription de Vernon